



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

ANNEXE 1

AUTORISATION PARENTALE

M. ou Mme :

Adresse :

.....

Tel : Adresse mail :

Autorise mon enfant

Scolarisé à l'école de :En classe de :

A se présenter comme candidat au poste de conseiller municipal jeunes et à participer, s'il (si elle) est élu (e), aux séances plénières (environ une fois tous les deux mois) ainsi qu'aux réunions de travail des commissions ou autres actions (rencontres, visites, etc.). Ces temps auront généralement lieu en Mairie de Val-au-Perche. Ces réunions feront l'objet d'une convocation écrite (par courrier ou email) au minimum huit jours au préalable. J'accepte que des photos de mon enfant soient prises et que ces images soient utilisées dans le cadre de son mandat dans les publications de la commune ainsi que l'enregistrement des coordonnées de mon enfant dans un fichier informatique afin qu'il soit informé des activités, selon la réglementation en vigueur.

- autorise mon enfant à se présenter aux élections du CMJ ☐oui ☐non

- accepte que mon enfant soit pris en photo ☐oui ☐non

Date :

Signature du représentant légal :